

# Être une association à l'Université Bordeaux Montaigne

## Création d'association

Vous avez pour projet de créer une association, le **Pôle accueil et accompagnement de la vie étudiante et de campus** ([DiVEG](#)) est à votre écoute et peut vous conseiller. Envoyer un mail à [vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr) pour prendre rendez-vous.

## Domiciliation

Suite à la création de votre association, vous pouvez demander à être domiciliés à l'université si votre association respecte la [Charte des associations](#) et [son annexe](#). **Cette Charte définit les engagements mutuels entre l'université et l'association.**

La Commission de Domiciliation et d'Attribution des Locaux Associatifs (CODALA) se réunit chaque année au **mois de janvier** pour étudier les demandes.

Pour information :

- \* [Statuts de la Commission](#)
- \* [Dossier de demande à compléter](#) (au moins quinze jours avant la date de la Commission). Pour les associations domiciliées souhaitant faire une demande de local, il faut remplir le même dossier de demande.

Suite à la domiciliation, votre siège social sera fixé à l'adresse de l'université. Vous pourrez alors bénéficier de certains avantages financiers et matériels définis dans la Charte des associations.

Obligations des associations domiciliées : Signature de la [Charte des associations](#) et de [son annexe](#) suite à leur domiciliation et à chaque changement de la présidence de l'association.

## Avantages

L'association bénéficie notamment des services suivants :

### Administration

- \* Accompagnement dans les **démarches administratives** (préfecture, procédure mairie, demande de subvention, ...)
- \* Accompagnement dans la **gestion de projet** (contacts, démarches, logistique, communication, ...)

## Réservation et Logistiques


- \* **Réservation de salles ou d'amphithéâtres** et installation d'un stand sur le campus. Votre demande doit être déposée au moins 15 jours avant votre événement au mail suivant [vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr).
- \* **Réservation de matériel** lors de votre événement sur le campus (vidéo projecteur, grilles, tables, chaises, barnums etc.), votre demande doit être déposée au moins 15 jours avant votre événement au mail suivant [vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr).
- \* **Réception de courrier associatif** sur l'université (Local ADM 007 dans le local à courrier).

## Soutien financier

- \* Eligibilité aux trois commissions du **Fonds de solidarité et développement des initiatives étudiantes (FSDIE)** en novembre, mars et juin, pour le financement des projets associatifs.
- \* **Budget d'impression** auprès du Pôle productions imprimées (PPI) de **80€ par association**.  
Comment procéder ? Apportez vos fichiers numériques au Pôle Production Imprimée (rez-de-chaussée du bâtiment G, côté galerie). Le PPI enverra le devis de la commande avec le fichier numérique pour validation à la personne en charge de la communication au Pôle culture et vie étudiante.
- \* **Subvention de fonctionnement** de 120 € annuelle, un dossier sera à demandé à [vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr)

## Communication

- \* Inscription dans l' [annuaire en ligne](#) des associations
- \* Relais de communication sur **le site internet** de l'université. Pour une actualité sur le site web, merci de fournir : un texte (nom de votre événement, lieu, dates, horaires, son objectif / programme en quelques lignes) et un visuel au format 960x460 dpi.
- \* Liste de mail CDVEA (Commission de Développement de la Vie Etudiante et Associative)

Envoyez toutes vos informations par  [vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr) à la personne chargée du développement de la vie étudiante et de campus

## Gestion d'un local associatif

L'université met à disposition du mobilier pour meubler votre local. Si vous souhaitez redonner, échanger, emprunter du mobilier, envoyer votre demande à [vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr)

En cas de problème technique (panne de courant, etc), contactez le [05 57 12 66 99](tel:0557126699) (accueil service technique de l'université).

Pour tout signalement, problème de sécurité, veuillez prendre connaissance des instructions mentionnées [ici](#).

